



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

➤ LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le 1er Janvier 2017 la Communauté de communes Midi Corrézien est née de la fusion des Communautés de communes du Pays de Beynat, du Sud Corrézien, des Villages du Midi Corrézien avec extension à la commune d'Atillac.

La commune de Curemonte s'inscrit depuis lors, dans cette Communauté de Communes, regroupant 34 communes du secteur soit : 13 576 habitants (2017)

Evolution de la population de Curemonte entre 2018 et 2022

	2018	2019	2020	2021	2022	
Population Insee	223	221	219	217	219	
Population DGF	306	318	320	320	320	
Résidences secondaires	83	97	101	101	101	

La commune de Curemonte a la gestion de 2 budgets :

- Le budget Principal
- Le budget annexe Assainissement

La commune gère une école regroupant 3 niveaux (Ce2-Cm1-Cm2) , inscrite dans un RPI avec 5 autres communes que sont :

Branceilles/Marcillac-la-Croze/Saint Julien-Maumont/Saint Bazile de Meyssac/Lostanges et uniquement pour la maternelle les communes de Le Pescher et Sérilhac

Effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 : 20 élèves répartis du CE2 au CM2.

Evolution Fiscalités locales de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	Taux moyen au niveau départemental
Taxe habitation	14.65%	14.65%	14.65 %	14.65 %	NC
Taxe foncière bâti	23.02%	23.02%	23.02%	23.02%	22.93%
Taxe foncière non bâti	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	90.66%

Maintien des taux de la fiscalité locale sur les 4 dernières années

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2023 SANS BOUGER LES TAUX				
	Bases 2022	Taux Référ.	Bases 2023	Produit
Taxe Foncière Bâti	281 470,00	44,37%	300 100,00	133 154
Taxe Foncière Non Bâti	18 187,00	86,11%	19 500,00	16 791
Taxe Habitation	244 037,00	14,65%	261 364,00	38 289
			total	188 234
PRODUITS TOTAUX			ALLOC COMPENSATRICES	CONTRIB COEFF CORRECTEUR
2023	188 234		2022	1 945,00
				-28213 sur bases 2022
				"=0,7881198-1)x124 813"
	PRODUIT	161 966		

Compte tenu de l'évolution des bases locatives d'environ 7.00 % liées à l'inflation, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023, le produit attendu est donc de 160 021 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour 1 945 €.

Effectifs de la collectivité au 01/01/2023Agent Administratif :

- 1 Adjoint Administratif Principal 2nde Cl :
Catégorie C

Agent Technique :

- 1 Agent de Maitrise principal :
Titulaire Catégorie C
- 1 Adjoint Technique Territorial
Titulaire Catégorie C

Agent Animation :

- 1 Adjoint Territorial d'animation
Contractuel CDI Catégorie C

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer les dépenses et d'encaisser les recettes de fonctionnement général du quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes sur les postes impactés par l'école, fluctuent selon le nombre d'élèves accueillis durant l'année scolaire.

Le budget de fonctionnement s'équilibre pour 2023 à la somme de : 575 169.15 €

Recettes de fonctionnement :

Les produits attendus sont évalués en tenant compte des recettes encaissées et constatées au Compte Administratif 2022 auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de 256 715.48 €.

	CFU 2022	BP 2023
Atténuation de charges	16 117.45	15 408.00
Produits du domaine, ventes...	45 786.00	46 481.80
Impôts et taxes	158 340.24	165 021.00
Dotations et participations	89 784.38	85 941.17
Autres produits gestion courante	6 280.16	5 584.70
Produits financiers ou exceptionnels	7 065.34	17.00
TOTAL recettes réelles	323 373.57	318 436.67
<i>(Opérations d'ordre)</i>	2 450.00	
RESULTAT REPORTE		256 715.48
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		575 169.15

- **Atténuations de charge** : Cette recette correspond à la prévision à encaisser par les services de LA POSTE pour l'Agence Postale.
- **Produits du domaine** : cet article comprend les levées de monnayeurs, les recouvrements des cantines scolaires auprès des parents, les redevances pour occupations du domaine public et les droits de stationnement.
- **Impôts et Taxes** : La commune a maintenu ses taux. La recette fiscale attendue est de 160 021,00 € (voir détail ci-dessus). Dans cet article s'ajoute une taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 5 000 €.
- **Dotations et participations** : Il s'agit des dotations de l'Etat auxquelles s'ajoutent les participations des communes aux frais scolaires.
- **Autres produits de gestion courante** : cela concerne essentiellement les locations du gîte et de la salle polyvalente.
- **Produits financiers et exceptionnels**

Dépenses de fonctionnement :

	Cfu 2022	BP 2023
Charges générales	99 808.81	397 545.51
Charges de personnel	80 655.96	85 001.79
Atténuation de produits	10 014.91	10 107.91
Autres charges de gestion courante	38 187.48	37 285.92
Charges Financières	5 088.24	4 443.66
Dotations provisions		0
Charges exceptionnelles		2 000.00
TOTAL dépenses réelles	233 755.40	536 384.79
(Opérations d'ordre)	7 890.68	3 096.50
Virement à la section d'investissement		35 687.86
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	241 646.08	575 169.15

- **Charges générales** : Elles regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

Le budget se devant d'être équilibré en recettes et dépenses, c'est sur ce chapitre que s'équilibre l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la différence entre le consommé 2022 et le budgété 2023. Néanmoins, nous avons porté l'accent sur la hausse du prix du fuel qui va impacter nos dépenses.

- **Charges de personnel** : cette charge prend en compte l'évolution des points d'indices annoncée par l'Etat et de l'avancement d'échelon du personnel.
- **Atténuation de produits** : charge correspondant à l'attribution de compensation entre les communes, en notre défaveur, versée à la communauté de communes. Le montant retenu pour notre commune est une charge annuelle de 9 807.91€.
- **Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre incluant les indemnités des élus et leurs charges, comprend également une nouvelle contribution auprès de la Fédération Départementale d'Electricité qui s'élève exactement à la somme de : 589,92 €.
- **Charges financières** : elles correspondent au montant des intérêts des emprunts
- **Charges exceptionnelles** : Ceci est une prévision de titres de recettes annulés sur l'exercice antérieur.
- **Opérations d'ordre** : ce sont des opérations d'amortissement purement comptables
- **Virement à la section d'investissement** : Ce virement correspond à la charge du capital d'emprunt à rembourser en 2023, ainsi qu' à des acquisitions éventuelles de terrain, à l'acquisition de panneaux de signalisation et à l'acquisition de mobilier.

INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissement est équilibré à la somme de : **544 234.017 €**

Recettes d'Investissement :

	CFU 2022	BP 2023
Subventions d'Investissement	79 044.89	100 200.10
Emprunts	0	207 715.81
Dotations fonds divers	12 385.79	19 458.01
Excédent de fonds capitalisé (besoin de financement)	103 951.07	177 895.89
Produit des cessions d'immobilisation		180.00
TOTAL recettes réelles	195 381.75	505 449.81
<i>(Opérations d'ordre)</i>	<i>7 890.68</i>	<i>3 096.50</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>35 687.86</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		544 234.17

Recettes d'investissement :

- **Subventions d'Équipement** : les 100 200.10 € C correspondent aux subventions attendues pour les investissements réalisés et ceux à réaliser
- **Emprunts** : Le montant de 207 715.81 € inscrit, équilibre le budget. Le budget se devant d'être sincère, les arrêtés de subventions non reçus n'ont pas été notés en recettes d'investissement.
- **Dotations fonds divers** : Correspond au fonds de compensation de la TVA : le budget étant TTC, le fonds permet de compenser à hauteur de 16.404% la TVA que la commune verse lors de ses investissements.
Cette rétribution est versée pour un investissement effectué en année N, lors de l'année N+1

Excédent de fonds capitalisés : Montant voté lors de l'affectation de résultat lors du compte administratif de l'année précédente

Dépenses d'Investissement :

Les orientations budgétaires d'investissement s'orientent principalement sur des travaux de voirie (48 600 €), la réhabilitation du cimetière (reprise des concessions, étude du sol à réaliser, reprise des murs pour 95 973 €), les travaux de sécurisation de l'Agence Postale (11 854.84 €), les travaux de viabilisation du chemin du Rival (33 582 €), l'acquisition du terrain de LA COMBE et son aménagement (25 750 €), l'acquisition d'un défibrillateur en remplacement de l'autre (1 698 €) les dépenses afférentes au programme Voirie 2022 (48 511 €), une partie de l'aménagement de la place de la Barbacane (214 929.12 €), le programme de voirie 2023 (55 800 €), des ordinateurs et tablettes pour l'école (5 593.00 €), des acquisitions de panneaux (5 200 €),.

	CFU 2022	BP 2023
Immobilisations incorporelles	2 280.00	0
Immobilisations corporelles	13 743.86	41 341.00
Immobilisations en cours	104 873.62	448 795.12
Dotations aux fonds divers	0	
Emprunts (capital)	27 810.03	28 387.86
Dépenses imprévues		
TOTAL dépenses réelles	148 707.51	518 523.98
(Opérations d'ordre)	2 450.00	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-	25 710.19
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		544 234.17

Dépenses d'investissement :

- **Immobilisations incorporelles** : Logiciels informatiques.
- **Immobilisations corporelles** : Acquisitions de terrains, de matériel.
- **Immobilisations en cours** : Travaux (portant sur le patrimoine de la commune).
- **Emprunts** : diminution progressive du capital dû, sur les emprunts réalisés.

Evolution de la dette de 2020 à 2029 (intérêt et capital)

Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DIVERS INVESTISSEMENTS	70 000,00	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,25					
DIVERS INVESTISSEMENTS	39 950,00	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,74	
MISES AUX NORMES DE LA SALLE COMMUN	89 000,00	5 696,00	5 618,13	5 540,25	5 462,38	5 384,50	5 306,63	5 228,75	5 150,88	5 073,00	4 995,13
TRAVAUX PAB ET VOIRIE PVR LA BORIE LA G	137 000,00	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32
AIRE STATIONNEMENT - MISE EN LUMIERE-V	99 000,00	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41
	434 950,00	33 209,77	33 131,90	33 054,02	32 976,15	32 898,33	26 750,21	26 672,33	26 594,46	26 516,47	22 815,86